



FLASH INFO



INFORMATIONS MUNICIPALES

Journée Bénévole

La **journée de travail bénévole** est prévue **samedi 5 Juin 2021**, des équipes de 4 à 5 personnes maximum seront constituées ; rendez-vous au local technique entre 8h30 et 9h30 pour la distribution du travail et des consignes.

Différents chantiers uniquement en extérieur sont prévus : débroussaillage, taille de haies et arbustes, mise en place de pelouse et jachère fleurie, entretien de chemins, pose de clôture, travaux de maçonnerie et entretien d'ouvrages d'art... Le carburant sera fourni, pensez à apporter votre matériel si vous pouvez : débroussailleuse, tronçonneuse, serpe, cisaille, pelles, râteau, gants, masque...

Des plateaux repas seront distribués le midi et apportés sur les chantiers, prévoir vos couverts et un verre. Exceptionnellement cette année, pour des raisons sanitaires nous ne pourrions pas accueillir les enfants dans les équipes de travail. Pour faciliter l'organisation des chantiers, **merci de vous inscrire près d'Yvonnick Thomas en appelant au 06 03 96 16 07 ou à la maire au 02 99 07 90 47**. Nous comptons sur votre présence.

Élections Départementales et Régionales

Les élections auront lieu **les dimanches 20 et 27 juin 2021**. Les bureaux de vote se situeront à la mairie ainsi que dans les locaux de l'école du Rocher, ils seront ouverts entre 8 heures 18 heures.



Élections dispositif « ma procuration »

Une télé-procédure est ouverte au public depuis le 6 avril 2021, pour tous les scrutins qui se dérouleront les 20 et 27 juin 2021 (scrutin départemental/régional).

Grâce à ce nouveau dispositif, un électeur peut voter par procuration pour toutes élections (municipales, départementales, régionales, législatives, présidentielles,..) ou référendum depuis le 6 avril 2021.

L'électeur (le mandant) choisit une personne qui vote à sa place (le mandataire).

Le jour du vote, le mandataire vote à la place du mandant, dans le bureau de vote de ce dernier. Il n'a pas besoin d'un justificatif ni de la pièce d'identité du mandant, le vote par procuration est déjà indiqué sur la liste d'émargement.

Ma procuration est un nouveau service de procédure partiellement dématérialisée développé par le ministère de l'intérieur. Il est complémentaire de la procédure papier (cerfa).

Il permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner.

Les données renseignées sur [Maprocuration.gouv.fr](https://www.maprocuration.gouv.fr) sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présentez pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote.

Vous recevrez un accusé de réception numérique à chaque étape et vous êtes informé en temps réel de l'évolution de votre demande.

Toutes les informations sur :

<https://www.maprocuration.gouv.fr>



Offre de recrutement sur un poste d'agent de gestion comptable (partagé entre 2 communes)

Les communes de Monterfil et Saint Thuriel recrutent un agent de gestion comptable 35 heures (poste partagé 50 % Monterfil / 50 % St Thuriel).

Grade : Adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Date d'arrivée souhaitée : 15 juin 2021

L'agent assurera le traitement comptable des dépenses et recettes de fonctionnement et en investissement pour les budgets (commune, CCAS, assainissement, lotissement...)

L'offre d'emploi est consultable en mairie, sur le site internet de la commune ou à l'adresse suivante :

https://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o035210500288404-agent-gestion-comptable-h-f-poste-partage-2-communes

Médiathèque municipale

L'été arrivé et avec lui le retour des activités de la médiathèque dans le respect des règles sanitaires.

- **Vendredi 11 juin 2021 à 10h et 11h** : Le dernier bébé lecteur de cette année scolaire !
- **Samedi 12 juin 2021, 11h** : Un spectacle pour les 0-3 ans de la compagnie « Le théâtre du nuage de lait ». Attention la jauge est limitée alors pensez à vous inscrire !
- **Mardi 15 juin 2021, 14h30** : Atelier tricote papote !
- **Mercredi 16 juin 2021, 14h30** : Tournoi switch pour les 11/18 ans- sur inscription
- **Samedi 19 juin 2021, 10h** : Atelier couture pour tous
- **Samedi 19 juin 2021, 11h** : Une sieste musicale pour les 0-3 ans dans le cadre de la semaine de la petite enfance – En partenariat avec le RPAM- inscription obligatoire
- **Vendredi 25 juin 2021, 14h30** : Rencontre des aînés autour du collectage de mémoire
- **Samedi 26 juin 2021, 10h** : Atelier informatique

Démarchage Fibre optique

Plusieurs entreprises, collectivités et particuliers bretons ont récemment reçu un courrier émanant d'un organisme proposant la réalisation de travaux d'économie d'énergie ou de raccordement au très haut débit. La Région Bretagne, titulaire de la marque « La fibre pour tous en Bretagne – Bretagne très haut débit », tient à préciser que ces démarches n'ont aucun lien avec les services ou dispositifs qu'elle propose, à son initiative ou avec ses partenaires, ni avec le déploiement actuel de la fibre sur le territoire breton. Les particuliers et les entreprises sont invité.es à faire preuve de la plus grande vigilance quant à la nature des offres proposées par ce type de structures, notamment lorsque celles-ci sollicitent des données personnelles.

Dérangement téléphone fixe

Plusieurs habitants de la commune ont constaté qu'ils ne réceptionnaient pas les appels téléphoniques sur leur ligne fixe, la mairie a signalé le problème chez Orange qui a reconnu qu'il y a un dérangement collectif sur la commune. Les techniciens interviendront dès qu'ils auront le câblage nécessaire, cependant aucune date pour la remise en état ne nous a été donnée.

Si c'est le cas pour vous, veuillez contacter ORANGE qui pourra vous mettre à disposition un portable le temps de la remise en état du réseau.

Bulletin municipal « Vivre à Monterfil » Juillet 2021

Les associations organisant des manifestations avant la période estivale sont invitées à déposer leurs articles en mairie par mail à : mairie@monterfil.fr, à partir du 1^{er} juin 2021, ceci afin de permettre la parution de ces informations dans le bulletin semestriel.

Ce dernier sera distribué dans vos boîtes aux lettres fin juillet.

Les associations ayant des manifestations en juin sont invitées à prendre contact auprès de Mme Nathalie MORAND au 02 99 07 90 47 ou par mail : mairie@monterfil.fr afin de fixer une date limite de dépôt. Comptant sur votre compréhension.

Cadre de vie – Les bons usages de voisinage

- **Arrêté règlement l'usage du feu en Ile-et-vilaine dans le cadre de protection de la qualité de l'air et la protection des forêts et landes contre l'incendie**

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 rappelle les règles applicables en Ile-et-Vilaine :

Les particuliers, entreprises et collectivités sont concernés.

Déchets visés : résidus issus de tonte de pelouses, taille de haies, élagage et débroussaillage, feuilles mortes branchages... L'utilisation d'incinérateurs de jardins est également interdite.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales.

Pour les particuliers, une amende pouvant s'élever à 450€ voire 750€, peut être appliquée.

NE BRULEZ PAS VOS Déches verts, VALORISEZ-LES !

- **Le compostage domestique**



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangées avec le reste de repas et les épluchures de légumes pour se transformer en amendement de qualité pour les plantes.

➤ Le broyage et paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillé pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes dans les potagers.

➤ La Déchetterie

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts. Ils y seront valorisés. Par des gestes simples, nous pouvons tous **contribuer à améliorer la qualité de l'air !**

➤ La réglementation de l'élagage des arbres avec le voisinage.

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.

Quelles sont les règles locales ?

Les plantations telles qu'arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite de propriété voisine dans le respect des règles locales prescrites par :

- Des règlements particuliers existants,
- Ou des usages locaux constants et reconnus

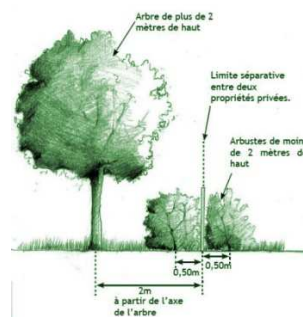
Dans tous les cas, il convient de vous renseigner auprès de votre mairie.

Quelles sont les règles générales ?

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement,

les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieur ou égal à 2m	0,5 mètres
Supérieur à 2m	2 mètres



Quelles sont les règles d'entretien ?

- **Plantations mitoyennes** : chacun peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à charge de construire un mur sur cette limite
- **Branchages** : la coupe des branches appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à les couper, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.
- **Racines, ronces, brindilles** : si ce type de végétation empiète sur votre propriété, vous pouvez librement couper ce qui est en limite de propriété.

INTERCOMMUNALITÉ

Opération Coup de pouce : la Communauté de Communes soutient les projets des jeunes

En ce mois de mai, la Communauté de communes de Brocéliande lance son nouveau dispositif pour la jeunesse : l'opération coup de pouce, destinée à soutenir les projets de mobilité internationale mais aussi les projets en faveur d'initiatives citoyennes.

L'opération Coup de pouce s'adresse aux 16-25 ans, résidant sur le territoire de la Communauté de communes de Brocéliande. Elle vise à mettre en lumière et soutenir les initiatives des jeunes et surtout à « identifier la jeunesse comme une ressource en reconnaissant les compétences des jeunes et leurs capacités à mener à bien des projets », expliquent Françoise Kerguelen, Vice-présidente à l'Action sociale, et Charlotte Le Dréau, animatrice Info Jeunes.

Qui plus est, encourager les initiatives des jeunes leur permet de développer des aptitudes et des compétences complémentaires à l'éducation formelle : sens des

responsabilités, esprit d'initiative, esprit d'équipe, conduite de projet, découverte de l'environnement institutionnel, prise de parole... Des compétences qui sont de plus en plus convoitées dans le parcours scolaire, mais aussi dans l'entreprise. Elles peuvent ainsi faire la différence lors d'une recherche de stage ou d'un entretien de motivation pour entrer dans une école.

Deux types de projets soutenus

- **Initiative citoyenne**
Concerne les projets citoyens en lien avec la culture, l'environnement, la solidarité, sport, etc., qui ont lieu sur le territoire (expositions, animations...)
- **Mobilité internationale**
Concerne des projets de mobilité à l'international : job/travail, voyages, échanges culturels... Les études et les stages obligatoires ne sont pas éligibles.

Pratique

Les jeunes qui souhaitent faire une demande doivent s'adresser à Charlotte Le Dréau, animatrice Info Jeunes au 07 72 66 25 34 ou par mail : info.jeunesse@cc-broceliande.bzh. Le Service Info Jeunes est également présent sur les réseaux sociaux, Instagram (sij_broceliande) ou Facebook (@brocelianceSIJ). Charlotte les aidera à remplir le dossier de demande qui

met en lumière les motivations du/des candidat.e.s et le budget de l'action.

Les aides seront accordées après un passage devant une commission. La première commission aura lieu fin juin-début juillet. En conséquence, les jeunes qui ont des projets prévus cet été ou à la rentrée doivent déposer un dossier avant le 20 juin.

ASSOCIATIONS

La Gallésie en fête propose La Prée en Fête !

Nous aimerions tant vivre une Gallésie en fête telle que nous la connaissons et au regard des impératifs d'organisation d'événement, il nous est malheureusement impossible de maintenir la programmation « habituelle ».

Pour autant, nous ne baissons pas les bras. Nous souhaitons réveiller nos envies, nous projeter sur un moment sympathique et convivial (on l'espère !), nous désirons entendre de la musique, des rires, des chants et des contes, assister à des concerts et des spectacles en vrai !

Alors OUI, nous nous retrouverons le dernier week-end de juin pour deux soirées ouvertes au public et le dimanche pour les bénévoles.

Nous avons choisi d'organiser ces événements dans « la Prée des Jeux » et naturellement, nous avons souhaité nommer ce week-end « la Prée en Fête », en humble hommage à Dominique.

Au programme : concerts et contes, la programmation sera bientôt en ligne sur notre site internet et diffusée par flyers dans les lieux de vie de Monterfil.

Modalités :

- **Vendredi 25 et Samedi 26 juin**, 18h30 – 22h, accès au site dès 17h30
- **Dimanche 27 juin** : réservé aux bénévoles, les contours de la journée sont en cours d'organisation

Jauge limitée à 500 places par jour, assis

Restauration et buvette sur place

Accès uniquement sur réservation en ligne : pati.gallesie-monterfil.bzh et lors de la permanence de bénévoles à la maison du Pâtis le samedi 12 juin 2021, de 14 à 17h.

Tarif :

- **vendredi et samedi**: 8€, gratuit pour les moins de 12 ans (inclus), pass culture.

Ecole de musique intercommunale Triolet 24

♪ - Une série-concert virtuelle «EN FAMILLE» sur notre page FACEBOOK

Une nouvelle animation virtuelle est diffusée sur notre page facebook. Une série-concert "EN FAMILLE" Des élèves inscrits cette année, de la même famille, frère-sœur, sœur - sœur, maman - enfant, mari - femme, s'entraînent depuis début mars pour vous présenter leur duo familial. Nos élèves n'entendront malheureusement pas encore d'applaudissements, alors n'hésitez pas à venir liker pour les encourager !

Nous espérons tous pouvoir entendre à nouveau des applaudissements au mois de juin.

Un concert d'élèves est prévu, le 18 juin, sous réserve des futures conditions sanitaires et de l'amélioration de l'épidémie.

♪- ♪- Inscriptions – Réinscriptions pour l'année 2021 2022

L'association préfère opter pour des inscriptions, réinscriptions à distance à nouveau cette année.

La plaquette de présentation et la fiche d'inscription seront disponibles sur le site internet de TRIOLET 24 à partir du 20 mai.

Pour toute demande de renseignements, n'hésitez pas à laisser un message sur notre boîte vocale au 02 99 60 00 16 et nous vous recontacterons.

Une permanence à Bréal et une à Plélan pourront être organisées, en fonction des futures mesures sanitaires.

Suivez toutes nos actualités sur notre site www.triolet24.fr ou notre page facebook : Triolet-24-Ecole-de-Musique

Pour nous contacter : Triolet 24 - École de musique intercommunale associative 11, rue de Bruz 35310 Bréal sous Montfort : dir.info@triolet24.fr / 02 99 60 00 16

AGENDA

**JEUDI
17/06**

Conseil Municipal, à 20h, à la salle de la Bétangeais

PROCHAINE PARUTION DU FLASH INFO

Afin d'être présent dans le prochain flash info, nous vous remercions de déposer ou de transmettre par mail : mairie@monterfil.fr, vos informations pour le **samedi 21 août 2021, dernier délai**.